



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRENEES

DEPARTEMENT : GERS

ÉLECTION DES MEMBRES
À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON - MIDI-PYRENEES
ET A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU GERS

PROCÈS-VERBAL

DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Rappel : nombre de sièges attribués à chaque catégorie professionnelle et répartis comme suit :

Catégorie Commerce	Catégorie Industrie	Catégorie services
9 sièges	9 sièges	10 sièges

L'an deux mille seize, le 7 novembre, à 8 heures 30

VU le code électoral

VU le code du commerce,

VU l'arrêté ministériel du 10 mai 2016 portant convocation des électeurs et au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie ;

VU l'arrêté ministériel du 11 juillet 2016 relatif aux élections des membres des chambres de commerce et d'industrie et des délégués consulaires ;

VU l'arrêté ministériel du 7 octobre 2016 portant création d'un système de vote électronique ;

VU l'arrêté du préfet du Gers du 8 avril 2016 fixant le nombre de membres et la composition de la chambre de commerce et d'industrie d'Auch et du Gers en Gascogne ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2016 fixant la composition de la commission d'organisation des élections,

VU les circulaires ministérielles n°669 du 13 juillet 2016 et n°806 du 13 septembre 2016 ;

VU l'état des candidatures régulièrement enregistrées,

VU l'état récapitulatif des plis reçus à la préfecture,

VU les listes d'émargement ;

L'ensemble de ces documents a été mis à la disposition des membres de la Commission.

S'est réunie à la Préfecture, pour procéder au recensement des votes du scrutin se déroulant du 20 octobre 2016 au 2 novembre 2016, en vue de d'élire les membres des chambres de commerce et d'industrie du Gers et de la région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées, la commission d'organisation des élections composée de :

- Mme Nicole PITTALUGA, directrice des libertés publiques et des collectivités locales à la préfecture, représentant le préfet du Gers, présidente de la Commission ;
- M. Michel DOLIGE, président de la chambre de commerce et d'industrie du Gers, membre de la chambre régionale de commerce et d'industrie désigné par le président de la CRCI Midi-Pyrénées
- M. Jean-Luc DAZEAS, membre de la chambre de commerce et d'industrie du Gers, désigné par le président de la CCIT du Gers ;
- M., président [ou représentant le président] du tribunal de commerce d'AUCH ;
- Mme Brigitte MENASPA, de la chambre de commerce et d'industrie du Gers, secrétaire de la Commission.

La Commission a, conformément aux dispositions des articles R.713-18 à R.713-20 du code du commerce, procédé au recensement général des votes.

Pour chaque catégorie, la commission :

- a comptabilisé et conservé les plis non distribués revenus en préfecture,
- a vérifié que le nombre de plis électoraux remis était équivalent à celui porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture. Lorsqu'une différence est constatée, mention en est faite au présent procès-verbal,
- a écarté les enveloppes d'acheminement des votes non conformes et a mentionné sur chacune le motif de rejet. Les enveloppes écartées sont annexées au procès-verbal,
- introduit chaque enveloppe de vote dans l'urne correspondante, après l'émargement en face du nom de chaque électeur,
- a fait procéder au dépouillement des votes par les scrutateurs, dans les conditions prévues aux articles 65 (deuxième et troisième alinéas) et 66 du code électoral.

Les bulletins non retenus dans le résultat et les enveloppes non réglementaires sont annexés au procès-verbal, le motif de rejet, paraphés par les membres de la COE, est mentionné sur chaque bulletin.

Le résultat est consigné ci-dessous par catégories, dans les tableaux suivants :

Tableau n° 1 / 3

CATÉGORIE : Commerce

1 – EXAMEN DE LA VALIDITÉ DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	420
B	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique...)	15
C1	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) = (A-B)	405
C2	Nombre d'émargements pour le vote par Internet	18
C3	Total émargements (C3=C1+C2)	523

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne (normalement, sauf erreur de comptage=C1)	405
E	Votes par Internet (=C2)	18
F	Blancs et nuls (votes par correspondance et par internet)	34
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	9
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie	0
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	0
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	1
dont	5. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	1
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	0
dont	7. Enveloppes de retour de correspondance vides	0
dont	8. Bulletins blancs (vote par correspondance)	5
dont	9. Bulletins blancs (vote par internet)	5
G	Suffrages exprimés [(D+E)-F]	489

Tableau n° 2/3
CATÉGORIE : Industrie

1 – EXAMEN DE LA VALIDITÉ DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	252
B	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique...)	17
C1	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) = (A-B)	235
C2	Nombre d'émargements pour le vote par Internet	63
C3	Total émargements (C3=C1+C2)	298

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne (normalement, sauf erreur de comptage=C1)	235
E	Votes par Internet (=C2)	63
F	Blancs et nuls (votes par correspondance et par internet)	17
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	6
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie	0
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	0
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	4
dont	5. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	1
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	0
dont	7. Enveloppes de retour de correspondance vides	0
dont	8. Bulletins blancs (vote par correspondance)	1
dont	9. Bulletins blancs (vote par internet)	5
G	Suffrages exprimés [(D+E)-F]	281

Tableau n° 3 / 3
CATÉGORIE : Services

1 – EXAMEN DE LA VALIDITÉ DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	429
B	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique...)	17
C1	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) = (A-B)	412
C2	Nombre d'émargements pour le vote par Internet	202
C3	Total émargements (C3=C1+C2)	614

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne (normalement, sauf erreur de comptage=C1)	412
E	Votes par Internet (=C2)	202
F	Blancs et nuls (votes par correspondance et par internet)	39
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	17
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie	0
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	0
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	4
dont	5. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	0
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	0
dont	7. Enveloppes de retour de correspondance vides	0
dont	8. Bulletins blancs (vote par correspondance)	6
dont	9. Bulletins blancs (vote par internet)	12
G	Suffrages exprimés [(D+E)-F]	575

3 - ETAT DES SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

Tableau n° 1 / 3

CATÉGORIE : Commerce
 (2 sièges à la CCIR dont 1 titulaire et 1 suppléant
 7 sièges à la CCIT en complément)
 9 CANDIDATS

Candidats pour la CCIR : De Languedoc-Roussillon - Midi Pyrénées				Nombre de suffrages obtenus			
Titulaire		Suppléante		Par Internet (en chiffres)	Par courrier (en chiffres)	Total* (en chiffres)	Total (en toutes lettres)
Nom	Prénom	Nom	Prénom				
BRANET	Rémi	BELLANGER	Audrey	84	368	452	Quatre cent cinquante deux

Candidats pour la CCIT du Gers (Nom - Prénom)	Nombre de suffrages obtenus			
	Par Internet (en chiffres)	Par courrier (en chiffres)	Total (en chiffres)	Total (en toutes lettres)
BÉGUÉ Philippe	100	365	465	Quatre cent soixante cinq
CARTÉ Matthieu	100	365	465	Quatre cent soixante cinq
COMBEBIAS Pascale	89	357	446	Quatre cent quarante six
DARTUS Christophe	97	354	451	Quatre cent cinquante et une
DOLIGÉ Michel	93	359	452	Quatre cent cinquante deux
GÉLAS Philippe	105	363	468	Quatre cent soixante huit
LAFFORGUE Philippe	87	362	449	Quatre cent quarante neuf

Tableau n° 2 / 3

CATÉGORIE : Industrie
 (2 sièges à la CCIR dont 1 titulaire et 1 suppléant
 7 sièges à la CCIT en complément)
 9 CANDIDATS

Candidats pour la CCIR : De Languedoc-Roussillon - Midi Pyrénées				Nombre de suffrages obtenus			
Titulaire		Suppléante		Par Internet (en chiffres)	Par courrier (en chiffres)	Total* (en chiffres)	Total (en toutes lettres)
Nom	Prénom	Nom	Prénom				
DESBONS	Vanessa	AGEORGES	Didier	52	221	273	Deux cent soixante troize

Candidats pour la CCIT Du Gers (NOM et PRENOM)	Nombre de suffrages obtenus			
	Par Internet (en chiffres)	Par courrier (en chiffres)	Total (en chiffres)	Total (en toutes lettres)
BALAND Cyril	55	220	275	Deux cent soixante quinze
CAYZAC Gérard	55	219	274	Deux cent soixante quatorze
DAZEAS Jean Luc	56	221	277	Deux cent soixante dix sept
DELORD Jérôme	55	221	276	Deux cent soixante seize
GUYOT Bérénice	56	220	276	Deux cent soixante quatorze
PIQUES-ROUXELIN Anne	56	219	273	Deux cent soixante treize
THIBERT François	55	220	275	Deux cent soixante quinze

CATÉGORIE : Services
 (2 sièges à la CCIR dont 1 titulaire et 1 suppléant
 8 sièges à la CCIT en complément)
 10 CANDIDATS

Candidats pour la CCIR : De Languedoc-Roussillon - Midi Pyrénées				Nombre de suffrages obtenus			
Titulaire		Suppléante		Par Internet (en chiffres)	Par courrier (en chiffres)	Total* (en chiffres)	Total (en toutes lettres)
Nom	Prénom	Nom	Prénom				
VIDAL	William	SALLES	Fabienne	171	382	553	Cinq cent cinquante trois

Candidats pour la CCIT Du Gers (NOM et PRENOM)	Nombre de suffrages obtenus			
	Par Internet (en chiffres)	Par courrier (en chiffres)	Total (en chiffres)	Total (en toutes lettres)
AIO Stéphane	170	383	553	Cinq cent cinquante trois
CASTELLS Alain	163	382	545	Cinq cent quarante cinq
CAZAUX Régis	163	379	542	Cinq cent quarante deux
DESGRIPPES François-Xavier	164	379	543	Cinq cent quarante trois
EHMANN Michael	165	377	542	Cinq cent quarante deux
JOHAN Jean Philippe	163	379	542	Cinq cent quarante deux
PASSERA Marc	175	381	556	Cinq cent cinquante six
TERNANO Olivier	170	384	554	Cinq cent cinquante quatre

4- PROCLAMATION DES ÉLUS

Candidats pour la CCIR : Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées			
Titulaires		Suppléants	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
BRANET	Rémi	BELLANGER	Audrey
DESBONS	Vanessa	AGEORGES	Didier
VIDAL	William	SALLES	Fabienne

Candidats pour la CCIT du Gers		
NOM	PRENOM	Sexe (M ou F)
BÉGUÉ	Philippe	M
CARTÉ	Matthieu	M
COMBEBIAS	Pascale	F
DARTUS	Christophe	M
DOLIGÉ	Michel	M
GÉLAS	Philippe	M
LAFFORGUE	Philippe	M
BALAND	Cyril	M
CAYZAC	Gérard	M
DAZEAS	Jean-Luc	M
DELORD	Jérôme	M
GUYOT	Bérénice	F
PIQUES-ROUXELIN	Anne	F
THIBERT	François	M
AIO	Stéphane	M
CASTELLS	Alain	M
CAZAUX	Régis	M
DESGRIPPES	François-Xavier	M
EHMANN	Michael	M
JOHAN	Jean-Philippe	M
PASSERA	Marc	M
TERNANO	Olivier	M

CLOTURE DU PROCÈS-VERBAL

Après proclamation des résultats, les différentes pièces qui ont servi au recensement des votes ont été ci-annexées.

DÉCISIONS GÉNÉRALES DE LA COMMISSION

NEANT

OBSERVATIONS/RECLAMATIONS GÉNÉRALES

NEANT

Le présent procès-verbal, dressé et clos à... Auch... le 07/11/... 2016 à 12 heures a été, après lecture, signé par les membres de la Commission d'organisation des élections de la chambre de commerce et d'industrie [et le cas échéant par les représentants des candidats présents].

Une copie du procès verbal et de ses annexes est transmis sans délai :

- au préfet de département du siège de la chambre territoriale, accompagné des listes d'émargement,
- au préfet de Région,
- à la chambre de commerce et de l'industrie territoriale,
- à la chambre de commerce et d'industrie de région.

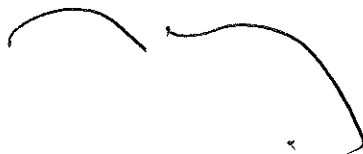
Une copie du procès verbal, sans ses annexes, est transmise, sans délai, au ministre en charge de la tutelle à l'adresse suivante : elections-cci.dge@finances.gouv.fr et à CCI France (elections-cci2016@ccifrance.fr).

Les membres de la Commission d'Organisation des Elections

Le président

Les membres

Le(s) secrétaire(s)



(et le cas échéant)

Les représentants des candidats

